



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juin 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 21 mai 2003, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé de dépêcher, du 7 au 16 juin 2003, une mission en Afrique centrale, qui sera conduite par M. l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière. Les membres du Conseil sont convenus du mandat de la mission dont on trouvera copie ci-jointe (voir annexe).

À la suite de consultations avec les membres du Conseil, il a été convenu que la mission serait ainsi composée :

L'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière (France), chef de la mission
Le Ministre plénipotentiaire Michael Freiherr von Ungern-Sternberg
(Allemagne)
L'Ambassadeur Ismael Abraão Gaspar Martins (Angola)
L'Ambassadeur Stefan Tafrov (Bulgarie)
L'Ambassadeur Martin Chungong Ayafor (Cameroun)
L'Ambassadeur Cristián Maquieira (Chili)
L'Ambassadeur Zhang Yishan (Chine)
L'Ambassadeur Ana María Menéndez (Espagne)
L'Ambassadeur John D. Negroponte (États-Unis d'Amérique)
L'Ambassadeur Alexander V. Konuzin (Fédération de Russie)
Le Ministre Conseiller Boubacar Diallo (Guinée)
Le Ministre María Angélica Arce de Jeannet (Mexique)
L'Ambassadeur Masood Khalid (Pakistan)
Le Ministre Conseiller Fayssal Mekdad (République arabe syrienne)
L'Ambassadeur Adam Thomson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Munir Akram

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Annexe

[Original : anglais et français]

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale**République démocratique du Congo**

D'une manière générale, la mission soulignera auprès de tous ses interlocuteurs la nécessité de faire progresser le processus de paix. C'est à cette condition que tous, en République démocratique du Congo et dans la région, pourront bénéficier du fort soutien que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, est prête à leur apporter. À cet égard, la mission invitera les parties congolaises à oeuvrer résolument à la mise en application des engagements dans le cadre du dialogue intercongolais. Elle rappellera clairement aux parties congolaises et aux voisins de la République démocratique du Congo les attentes du Conseil à leur égard et leurs obligations : cessation complète des hostilités, respect des droits de l'homme, du droit humanitaire et du bien-être des populations civiles, coopération et autres mesures de confiance; retrait des forces étrangères, non-ingérence, cessation du soutien aux groupes armés, cessation du pillage des ressources naturelles, accès de la MONUC à toutes les parties du territoire. La mission insistera également auprès de toutes les parties afin qu'elles remplissent pleinement leurs obligations conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment leurs obligations spécifiques de démilitariser Kisangani, d'assurer la réouverture complète du fleuve Congo à la navigation civile et d'offrir aux organisations humanitaires un plein accès aux populations dans le besoin.

La mission soulignera auprès des parties congolaises et des États de la région l'importance qu'il y a à faire avancer la proposition de conférence internationale pour la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Transition en République démocratique du Congo

La mission pourra marquer :

a) La nécessité pour toutes les parties congolaises d'oeuvrer au bon fonctionnement du gouvernement de transition, à la réconciliation nationale, à la réunification du territoire et à la fin des hostilités;

b) Le souci du système des Nations Unies/des institutions de Bretton Woods de renforcer la capacité du futur gouvernement de transition à garantir une exploitation licite et transparente des ressources naturelles de la République démocratique du Congo au profit du peuple congolais et de mettre un terme aux multiples pillages décrits par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo;

c) La priorité que devra accorder le gouvernement de transition à la mise en place des institutions chargées de la sécurité, du respect du droit et du maintien de l'ordre (armée, police et pouvoir judiciaire);

d) La nécessité pour le gouvernement de transition de soutenir toutes les initiatives de pacification et de réconciliation locales (Ituri, Kivus).

Rôle de la MONUC

Sur la base du rapport du Secrétaire général sur l'ajustement du concept de la MONUC, la mission évaluera :

- a) Les conditions requises pour que progresse l'indispensable processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des groupes armés étrangers;
- b) Le soutien de la MONUC, en coopération avec les partenaires bilatéraux, au développement des capacités congolaises dans le domaine de la sécurité;
- c) Les moyens par lesquels la MONUC pourra prêter son assistance, en coopération avec d'autres organes du système des Nations Unies et, plus généralement, de la communauté internationale, à la sécurisation de Kinshasa, au rétablissement du droit et de l'ordre, au retour à la stabilité et au respect des droits de l'homme dans tout le pays, particulièrement en Ituri et au Kivu;
- d) La question de la sécurité mutuelle de la République démocratique du Congo et de ses voisins, particulièrement dans les régions frontalières, et l'étendue de la contribution que la MONUC pourrait éventuellement apporter à cet égard;
- e) La coopération des parties avec la MONUC et les agences humanitaires des Nations Unies, en particulier s'agissant de la liberté de mouvement et du libre accès;
- f) D'autres domaines dans lesquels la MONUC pourrait apporter un soutien à la transition.

Burundi

La mission exprimera le soutien du Conseil de sécurité à la deuxième phase de la transition et au nouveau Président, aux médiateurs régionaux et à la Mission africaine de maintien de la paix, ainsi qu'au Comité de suivi et de mise en oeuvre de l'Accord et à la Commission mixte du cessez-le-feu.

La mission évaluera ce que pourrait être la relation entre les Nations Unies et la Mission africaine de maintien de la paix.

Devant l'ensemble des partis politiques et des groupes armés, la mission fera valoir :

- a) Qu'il n'y a pas d'alternative au processus de paix d'Arusha;
- b) Que la signature d'accords de paix et de cessez-le-feu n'est pas un aboutissement, et qu'il est à présent nécessaire de travailler avec le nouveau Président et le gouvernement transitoire à la mise en oeuvre de ces accords;
- c) Qu'il est nécessaire que les parties burundaises s'engagent activement dans un dialogue afin de trouver un accord sur les questions sensibles du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et de la réforme du secteur sécuritaire.